

Juin 2025

Numéro 3

LE

MÉLANIEN



Mot du conseil

Chers concitoyens et concitoyennes, il me fait plaisir de vous présenter, au nom du Conseil municipal, cette nouvelle édition du journal Le Mélanien! Vous y trouverez des informations clés sur les projets à venir en loisirs, la politique MADA et PFM, les nouveautés à la bibliothèque, les améliorations au Parc des Chutes, l'inspection des fosses septiques, la nouvelle réglementation sur les piscines, les bandes riveraines ainsi que sur la refonte réglementaire en cours.

J'aimerais particulièrement attirer votre attention sur un événement important qui aura lieu les 4 et 5 octobre 2025, soit le 20^e anniversaire du Jumelage entre notre municipalité et les communes de Saint-Pardoux-la-Rivière et Saint-Saud Lacoussière en Périgord. Je vous invite tous et toutes à venir rencontrer la délégation française qui sera présente pour l'occasion et à faire la connaissance de nos « cousins ». Qui sait, peut-être cela mènera-t-il à de futures amitiés et des rencontres outre-Atlantique? La culture du Périgord, prisée pour son terroir, sera également à l'honneur lors de cet événement unique des plus intéressants, d'autant plus que Lanaudière est aussi reconnue comme une région terroir dans notre beau et grand Québec.

Enfin, j'en profite pour vous souhaiter un bel été, en vous souhaitant un beau spectacle de la Fête nationale qui sera haut en couleur cette année!



Louis Freyd, maire

Votre conseil

Daniel Richer
Evens Landreville-Nadeau
Michel Bernier
Karine Séguin
Marie-France Bouchard
Jeanne Gauthier

Travaux publics

Construction d'un terrain de tennis et de pickleball

À la fin de l'été 2025, un nouveau terrain de tennis et deux terrains de pickleball seront officiellement ouverts au Parc des Sables. Dans l'optique de réduire les coûts, la Municipalité confiera en sous-traitance les multiples étapes de la construction d'un nouveau terrain. L'élagage, l'excavation et la sous-fondation de pierre pourraient se faire relativement rapidement, alors que le pavage, la pose de l'acrylique, l'installation des clôtures et des lampadaires, le reboisement ainsi que le terrassement suivront un peu plus tard.

L'objectif est d'offrir aux citoyens un nouvel espace de jeu intergénérationnel avant l'automne 2025. Préparez vos raquettes!

Poste de pompage des Muguets

Construit en 1995, le poste de pompage sanitaire situé au coin de la rue des Muguets et du chemin du Lac-Sud a récemment fait l'objet d'une réfection complète. Les travaux réalisés incluent notamment l'installation d'une nouvelle ligne électrique de 600 V, le remplacement intégral du boîtier de contrôle, la modernisation des systèmes d'automatisation et de télémétrie, ainsi que l'ajout de deux nouvelles pompes. Le coût total du projet s'élève à environ 150 000 \$, un montant financé par le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec.

La densification du secteur et la construction de nouvelles habitations sollicitaient le poste de pompage au-delà de sa capacité initiale, nécessitant des interventions fréquentes pour assurer le bon fonctionnement. Une mise à niveau s'avérait donc essentielle pour répondre adéquatement à la demande actuelle et future.



**Pour communiquer avec
le service des travaux publics**
Raphaël Vincent
450 889-5871 poste 236

Pour signaler toutes anomalies sur le réseau routier
ou autres problématiques sur le portail citoyen :
citoyen.sainte-melanie.ca

Embauche d'un étudiant pour l'été 2025

Un étudiant en technologie du génie civil sera à l'emploi de la Municipalité pour l'été 2025 ! Sa mission ? Effectuer le relevé des différentes infrastructures présentes sur le territoire municipal. Ce travail est essentiel à la saine gestion des actifs municipaux et vise principalement à collecter un maximum d'information dans un logiciel dédié.

Concrètement, il parcourra la municipalité pour repérer et documenter les infrastructures liées à l'aqueduc, aux eaux usées et à la voirie. État, emplacement, matériaux, année de construction, etc. sont tous des paramètres qui seront consignés avec soin.

Ces données permettront à la municipalité de mieux suivre l'évolution de ses équipements et de ses infrastructures dans le temps, de planifier les entretiens ou les remplacements plus efficacement et de gérer les budgets de façon plus stratégique. L'ensemble de la communauté Mélanienne sera donc gagnante !

Sentier multifonctions rue des Cosmos et la rue du Boisé

La phase 1 du sentier multifonctions reliant la rue des Cosmos et la rue du Boisé est sur le point d'être complétée. La construction de la structure étant achevée et la pierre installée, les différentes sections du périmètre urbain sont maintenant reliées. Ce nouveau lien facilite les déplacements actifs tout en assurant un passage sécuritaire et agréable aux citoyens.

La phase 2 comprendra le terrassement, le pavage du sentier, ainsi que le mobilier nécessaire au confort et à la sécurité des usagers.



Votre installation septique

Une installation septique désigne l'ensemble des équipements et des systèmes utilisés dans un bâtiment pour collecter, évacuer et traiter les eaux usées. Ces installations sont essentielles pour garantir l'hygiène, la salubrité et la protection de l'environnement.

Pourquoi est-il important de bien l'entretenir ?

- Prolonge la durée de vie de l'installation ;
- Assure la conformité réglementaire, évitant ainsi les infractions et le remplacement de l'installation ;
- Préviend les défaillances et les débordements désagréables ;
- Évite la contamination des sols et des eaux souterraines ;
- Réduit les mauvaises odeurs.

VIDANGE DE LA FOSSE

Selon nos dossiers, 848 propriétaires de fosses septiques sur 1250 dossiers d'installations sanitaires sont en défaut de vidange ou n'ont pas remis leur dernier reçu de vidange à la Municipalité. Nous vous rappelons qu'une copie de la facture de vidange doit être envoyée au Service de l'urbanisme.

- Occupation à l'année : la fosse doit être vidangée tous les deux ans ;
- Occupation partielle (moins de 180 jours/an) : la vidange doit être effectuée tous les quatre ans ;
- Fosse de rétention scellée : elle doit être vidangée dès qu'elle est pleine, pour éviter les débordements.

CONTRAT D'ENTRETIEN

Si votre installation septique comprend un système de traitement secondaire avancé comme un Bionest, Écoflo, Enviro-Septic ou tout autre dispositif de traitement secondaire ou tertiaire, un contrat d'entretien annuel est obligatoire.

Une copie de ce contrat doit être envoyée chaque année au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

Inspection

Depuis l'été 2017, la Municipalité de Sainte-Mélanie fait inspecter les installations septiques connues sur son territoire par l'entremise de fournisseurs de services. Ces inspections s'inscrivent dans le cadre du *Règlement numéro 582-2017*, qui concerne l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Pour l'été 2025, les inspections auront lieu du 1^{er} mai au 31 octobre et couvriront 152 installations. Les propriétaires concernés ont déjà reçu un premier avis.

Suite à l'inspection, les installations sanitaires sont classées selon le Guide de réalisation d'un relevé sanitaire du MELCCFP :

- Classé A : L'installation septique est conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) ;
- Classé B : L'installation septique est non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), et constitue une source de contamination indirecte. La Municipalité n'exige aucune modification pour ces installations. Celles-ci seront inspectées plus régulièrement afin de vérifier que l'état de l'installation ne se détériore pas ;
- Classé C : L'installation sanitaire constitue une source de contamination directe au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22). Des travaux de correction ou de remplacement de l'installation doivent être effectués.

Depuis le lancement de la campagne d'échantillonnage, 941 installations sanitaires ont été analysées. Parmi elles, 230 ont été exemptées, car une attestation de conformité de moins de 10 ans était déjà présente au dossier.

Entre 2017 et 2025, c'est un total de 711 installations septiques qui auront été inspectées :

- 139 classées A (conformes), 25% ;
- 285 classées B (requièrent des modifications mineures, mais sans mise aux normes obligatoire), 51% ;
- 135 classées C (nécessite remplacement). 24%.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à prendre connaissance du *Règlement relatif à l'inspection des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées* (règlement numéro 582-2017), disponible sur le site Internet de la Municipalité. La résolution désignant les secteurs visés par ces inspections cette année porte le numéro 2025-02-040 et est également disponible sur notre site Internet.

La refonte règlementaire

Le processus de révision des règlements d'urbanisme se poursuit. Le règlement 673.1-2024 a de nouveau été soumis à l'approbation populaire lors du registre du 13 février. Cette fois, 333 signatures ont été recueillies, alors que 281 étaient requises pour déclencher un référendum.

Enfin, une consultation publique sur le Règlement 710-2024, portant sur la politique de participation citoyenne s'est tenue le 25 février. Plus de 40 citoyens y ont pris part. Ce règlement a été adopté le 5 mars 2025.

Le Service d'urbanisme travaille actuellement à la rédaction d'un texte explicatif en vue des futures consultations pour l'adoption d'un troisième règlement de zonage.

Piscine

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ, chapitre S-3.1.02, a. 1), adopté par le Gouvernement du Québec en 2010, vise à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles. Ainsi, toutes les piscines résidentielles, sans exception, devront être conformes aux dispositions applicables du règlement provincial cité ci-haut au plus tard le 30 septembre 2025.

Pour de plus amples renseignements sur le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (RLRQ, chapitre S-3.1.02, a. 1), nous vous invitons à consulter ce site internet : www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles

En 2024, les inspections ont révélé que près de 75% des piscines visitées étaient non conformes et devront faire l'objet de correctifs. Les propriétaires concernés ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs installations conformes au règlement.



**Pour communiquer avec
le service d'urbanisme**
Léa Carré
urbanisme@sainte-melanie.ca
450 889-5871 poste 238

Bande riveraine

Protéger les rives pour préserver les plans d'eau

Habiter au bord de l'eau offre calme, beauté naturelle et qualité de vie. Toutefois, l'aménagement de ces propriétés doit respecter l'équilibre écologique pour éviter de nuire aux lacs et cours d'eau. À Sainte-Mélanie, une réglementation encadre l'entretien des rives afin d'en protéger la biodiversité.

Pourquoi préserver la végétation riveraine ?

La bande riveraine joue plusieurs rôles essentiels :

- Filtration : Elle intercepte les sédiments et nutriments, limitant la prolifération d'algues ;
- Érosion : Les racines stabilisent les berges et atténuent l'effet des vagues ;
- Infiltration : Elle ralentit les eaux de ruissellement et favorise leur absorption ;
- Ombrage : La végétation maintient une température adéquate de l'eau ;
- Habitat : Elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales.

Délimitation de la bande riveraine

Elle s'étend sur 15 mètres à partir de la limite du littoral.

Activités permises dans la bande riveraine

Toute altération de la végétation naturelle est interdite (tonte, engrais, coupe, etc.), sauf :

- Retrait des arbres morts dangereux ;
- Création d'un accès au plan d'eau (max. 5 m de large) si la pente est inférieure à 30% ;
- Entretien d'une fenêtre verte (max. 5 m) par émondage, si la pente est supérieure à 30% ;
- Entretien limité dans une bande de 2 m près d'un bâtiment existant.



Loisirs

Résultat du sondage des loisirs chez les jeunes de 13 à 17 ans

Les jeunes prennent la parole!

En décembre dernier, la Municipalité a sondé les jeunes de Sainte-Mélanie afin de mieux connaître leurs intérêts et leurs besoins en matière d'activités et d'infrastructures. Un questionnaire a été distribué aux élèves de l'école primaire, recueillant 183 réponses, tandis que le sondage en ligne destiné aux 13 à 17 ans a été complété par 63 participants.

Les trois idées les plus populaires qui en ressortent? **Une patinoire couverte, des terrains de tennis et de pickleball, ainsi qu'un pumptrack!**

Merci à tous ceux et celles qui ont pris le temps de partager leurs idées! Vos réponses aident la Municipalité à mieux adapter ses actions aux attentes des jeunes Mélaniens et Mélaniennes.



Pour communiquer avec le service des loisirs
Marie-Ève Laviolette
loisirs@sainte-melanie.ca
450 889-5871 poste 234

Le saviez-vous?

Le P'tit Marathon familial est organisé par un comité de bénévoles dont la mission est de récolter des fonds pour les loisirs et les infrastructures destinés aux jeunes Mélaniens et Mélaniennes. Vous souhaitez vous impliquer? Communiquez avec le Service des loisirs pour devenir bénévole lors de la prochaine édition.





Bibliothèque

Prêt en libre-service

Nous sommes heureux de vous informer que le prêt en libre-service est maintenant disponible à la bibliothèque. Cette nouveauté vous offre un accès simplifié, rapide et autonome à nos ressources, en tout temps pendant les heures d'ouverture.

Nous vous remercions et vous encourageons à profiter de ce nouveau service !

Heures d'ouverture

Bonne nouvelle pour les usagers de la bibliothèque ! La bibliothèque de Sainte-Mélanie augmente ses heures d'ouverture à 26 heures par semaine afin de mieux répondre à vos besoins.

Heures d'ouverture	
Mardi	10h à 17h
Mercredi	10h à 19h
Judi	10h à 17h
Samedi	9h à 12h

Nouveautés

Nous avons récemment aménagé de nouvelles sections spécialement dédiées aux adolescents, à la jeunesse et aux bandes dessinées.

N'attendez plus pour venir explorer ces nouveaux espaces et profiter de toutes nos ressources.



Pour communiquer avec la bibliothèque

Chantale Simard
biblio@sainte-melanie.ca
450 889-5871 poste 228

ASTROLAB

SERVICE DE RÉFÉRENCE



SERVICE
TÉLÉPHONIQUE

1 866 755-0145

Nouveau service pour la MRC de Joliette : Astrolab

Astrolab est un service de référence téléphonique pour les résidents de la MRC de Joliette. Il vous aide à trouver rapidement les ressources locales adaptées à vos besoins.

Les objectifs du service sont de regrouper les ressources en un seul point de contact, d'orienter vers des services locaux et de simplifier l'accès aux ressources de la région.

Contactez-les dès aujourd'hui pour être guidé! **1 (866) 755-0145**

Initiative du Comité local de développement social MRC Joliette.

Le projet est soutenu par le Fonds Régions et Ruralité et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec - MAMH en collaboration avec la Table des préfets de Lanaudière.

Les rendez-vous couleurs, orgue et poésie 2025

Les 11, 12 et 13 octobre
à Sainte-Mélanie

UN HOMMAGE À
JEAN-PAUL DAOUST



UNE INVITATION DE CULTURE EN ACTION
www.cultureenaction.com

Culture
en
Action


LE RENDEZ-VOUS
COULEURS ORGUE et POÉSIE

Comité de jumelage

Le dimanche 5 octobre prochain, la Municipalité de Sainte-Mélanie, en collaboration avec le Comité de jumelage, soulignera le 20^e anniversaire de la signature du Pacte d'amitié avec les communes de Saint-Pardoux-la-Rivière et Saint-Saud Lacoussière en Périgord. La célébration débutera à l'église en présence d'invités spéciaux ainsi que d'une délégation du Périgord.

La population est invitée à participer à cette fête. Des informations supplémentaires seront transmises lors de la prochaine parution du Mélanien.

Informations : jumelagesainte-melanie.org



Parc des Chutes

Carte de membre gratuite pour les citoyens de Sainte-Mélanie

Saviez-vous qu'il est possible d'obtenir une carte de membre gratuite pour accéder au Parc des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles grâce à un code promotionnel exclusif offert par votre municipalité ? Pour en bénéficier, voici la marche à suivre :

1. Rendez-vous à votre municipalité afin d'obtenir un code promotionnel, sur présentation d'une preuve de résidence ;
2. Sur notre site web, rendez-vous dans la section Horaires et Tarifs à droite de la page ;
3. Ajoutez votre carte de membre (individuelle ou familiale) et cliquez sur "Suivant" ;
4. Une fois sur la page suivante, vous serez invité à ajouter les noms des membres de votre groupe. À cet endroit, une case intitulée Code Promo apparaîtra. Inscrivez-y le code que vous avez reçu de votre municipalité et votre carte deviendra gratuite.

Nous profitons également de cette occasion pour vous rappeler que le nouveau chalet d'accueil du parc, équipé de tables, d'un foyer et de toilettes, est désormais accessible du jeudi au lundi inclusivement, en journée. Celui-ci est situé au : 60 avenue de la Champs Vallon, Sainte-Mélanie, J0K 3A0.



Pour communiquer avec le Parc des Chutes
info@parcdeschutes.com
450 883-6060

Ateliers de photographie de la nature

En 2025, des ateliers de photographie de la nature seront proposés au parc. Ces sessions permettront aux participants d'apprendre à capturer la beauté des paysages naturels environnants.

N'oubliez pas de suivre la page Facebook du Parc Régional des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles pour être informé des dernières nouveautés.



Canaux de communication

Votre Municipalité est attentive à vos préoccupations et à vos idées. Pour faciliter la communication avec vous, plusieurs moyens simples et efficaces sont à votre disposition afin de transmettre vos commentaires, suggestions ou plaintes, ainsi que pour obtenir des informations importantes concernant la Municipalité.



1. Téléphone

Si vous préférez communiquer directement avec un membre de notre équipe, vous pouvez joindre la réception au **(450) 889-5871**, poste 221. Nous serons ravis de répondre à vos questions et préoccupations.



2. Site Web officiel

Le site Internet de Sainte-Mélanie est un outil essentiel pour rester informé et approfondir certains sujets. Vous y trouverez une section **Nous joindre**, où vous pouvez facilement remplir un formulaire en ligne pour soumettre vos plaintes ou commentaires. De plus, vous y trouverez toutes les informations concernant les services municipaux, les événements à venir, les règlements et les projets en cours. N'oubliez pas de consulter la section **Avis publics** pour connaître les avis de consultation ou autres informations importantes.

Visitez notre site Web à : www.sainte-melanie.ca.



3. Courriel

Vous pouvez également envoyer vos commentaires ou plaintes par courriel à l'adresse suivante : **info@sainte-melanie.ca**. Pour un traitement rapide, veuillez bien indiquer l'objet de votre message afin qu'il soit dirigé à la personne appropriée.



4. En personne

Si vous souhaitez nous rencontrer en personne, vous êtes les bienvenus au **bureau municipal**, situé au **10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie**. Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, et le vendredi de 8h à 12h.



5. Portail citoyen

La plateforme d'**avis municipaux** est un outil en ligne qui permet aux citoyens de recevoir des alertes par texto (SMS), appel téléphonique ou courriel. Une fois inscrits, vous recevrez des notifications concernant les situations d'urgence, les avis d'ébullition ou de rinçage du réseau d'aqueduc, les rappels de collectes, les avis de travaux et d'entraves à la circulation, les opérations de déneigement, les activités et loisirs et les avis liés à la bibliothèque, aux pistes de ski de fond et à la réglementation.

La plateforme vous permet également de soumettre des plaintes dans la section **Faire un signalement**.



6. Réseaux sociaux

Nous sommes également présents sur **Facebook**. Suivez la page officielle de la **Municipalité de Sainte-Mélanie** pour vous tenir informés des dernières nouvelles, poser vos questions ou partager vos idées. Nous vous encourageons à utiliser cet espace de façon respectueuse pour favoriser des échanges constructifs.

Nous vous encourageons à utiliser ces divers moyens de communication pour nous faire part de vos suggestions ou préoccupations. L'utilisation des canaux de communication appropriés permet d'assurer un retour rapide concernant vos problématiques*.

*La Municipalité n'est pas responsable du non-suivi ou du non-traitement de toute demande formulée à un tiers, par exemple sur un groupe Facebook, ou personnellement auprès d'un membre du conseil ou d'un employé municipal.

Dates importantes

Pour plus d'information
www.sainte-melanie.ca

23 juin	Fête nationale
24 juin	Messe country
2 juillet	Séance du conseil
7 juillet	Collecte des encombrants
16 juillet	3e versement taxes municipales
4 août	Collecte des encombrants
20 août	Séance du conseil
3 septembre	Séance du conseil
17 septembre	4e versement taxes municipales
20 septembre	P'tit marathon familial
27 septembre	Journée de la culture
29 septembre	Collecte des encombrants
1er octobre	Séance du conseil
4 octobre	Fête des Récoltes

Les membres du conseil municipal

Maire

450-889-5871 poste 225
maire@sainte-melanie.ca
Louis Freyd

Conseiller du district no. 1

dricher@sainte-melanie.ca
Daniel Richer

Conseillère du district no. 2

kseguin@sainte-melanie.ca
Karine Séguin

Conseiller du district no. 3

enadeau@sainte-melanie.ca
Evens Landreville-Nadeau

Conseillère du district no. 4

mfbouchard@sainte-melanie.ca
Marie-France Bouchard

Conseiller du district no. 5

mbernier@sainte-melanie.ca
Michel Bernier

Conseillère du district no. 6

jpgauthier@sainte-melanie.ca
Jeanne Gauthier

MUNICIPALITÉ 
Sainte-Mélanie

Aide-mémoire

Le personnel de l'administration
450-889-5871

Directrice générale adjointe

Poste 223
martine.malo@sainte-melanie.ca
Martine Malo

Greffe

Poste 233
greffe@sainte-melanie.ca
Roxane Gobeil

Directeur de l'urbanisme et du développement durable

Poste 242
lbouchard@sainte-melanie.ca
Ludovic Bouchard

Inspecteur en environnement

Poste 224
environnement@sainte-melanie.ca
Sylvain Nihouarn

Directeur des travaux publics et des services techniques

Poste 236
rvincent@sainte-melanie.ca
Raphaël Vincent

Bibliothécaire

Poste 228
biblio@sainte-melanie.ca
Chantale Simard

Directeur des finances

Poste 243
lchasse@sainte-melanie.ca
Laurence Chassé

Technicienne-comptable

Poste 232
jblondin@sainte-melanie.ca
Julie Blondin

Inspectrice en bâtiment et en environnement

Poste 238
urbanisme@sainte-melanie.ca
Léa Carré

Secrétaire-réceptionniste

Poste 221
info@sainte-melanie.ca
Emmanuelle Loyer

Technicienne en loisirs

Poste 234
loisirs@sainte-melanie.ca
Marie-Ève Laviolette

Contacts et numéros utiles

Bon Voisin Bon Oeil

(surveillance de quartier)
bonvoisin.sm@hotmail.com

Comité du jardin collectif

450-588-6248
helene.parent617@gmail.com

Comité Jumelage

450-889-1315
www.jumelagesainte-melanie.org

Infirmière en milieu rural

450-755-2111 poste 3381

École Sainte-Hélène

450-758-3696

Sûreté du Québec

Renseignements administratifs
450-759-5222

Carrefour Canin Lanaudière

450-752-2646

Fabrique paroisse Ste-Anne

450-753-3055

Ministère du Transport

450-759-5667

EBI Environnement

450-836-7031

MRC de Joliette

450-759-2237

Service prévention incendies

Saint-Charles-Borromée

450-759-4415 (jour)

450-750-6200 (soir et fin de semaine)

Parc des Chutes

450-883-6060